

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT 2025

Le budget annexe assainissement est géré comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est assujéti à la TVA et un plan comptable spécifique est appliqué (M49). Le financement de ce budget annexe doit être assuré essentiellement par l'usager, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
O11 Charges à caractère général	493 863,02 €	476 888,07 €	441 649,36 €	478 950,00 €	374 817,12 €
O12 Charges de personnel	290 986,03 €	301 753,86 €	275 262,94 €	336 014,00 €	334 833,01 €
65 Charges de gestion courante	16 857,71 €	20 801,22 €	14 372,17 €	22 500,00 €	17 094,94 €
O14 Atténuation de produit	99 568,00 €	77 030,00 €	137 050,39 €	100 000,00 €	94 507,61 €
66 Charges financières	61 154,26 €	57 877,05 €	54 500,24 €	52 000,00 €	51 020,47 €
67 Charges exceptionnelles	5 227,11 €	1 990,97 €	4 660,88 €	7 000,00 €	2 543,43 €
68 Dotations aux amort, dépréciations des actifs	10 429,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	978 085,13 €	936 341,17 €	928 995,98 €	996 464,00 €	874 816,58 €
042- Amortissements	730 560,14 €	718 393,66 €	720 325,40 €	750 057,00 €	735 831,27 €
22 Dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 324 846,55 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	1 708 645,27 €	1 654 734,83 €	1 649 321,38 €	3 093 367,55€	1 610 647,85 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 374 817,12 € (-15,13% par rapport au CA 2024)

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 15 184,21 € en études et recherches ;
- + 13 603,51 € d'entretiens et de réparations en raison de maintenance de biens mobiliers (pompes) ;
- + 4 696,52 € de fournitures d'entretien et de petits équipements ;
- - 74 823,45€ d'énergie, en raison de la mise en fonction de la centrale photovoltaïque et de la baisse des coûts de l'énergie ;
- - 14 458,59 € d'entretien de réseaux ;
- - 4 593,00 € pour la maintenance et les contrôles périodiques ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 334 833,01 € (+21.64% par rapport au CA 2024)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont liées à l'impact sur une année entière de 2 agents arrivés en mai et septembre 2024, ainsi qu'à l'effet de l'augmentation de 3 points de la CNRACL et à la réorganisation de la direction du service.

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 17 094,94 € (+18,94% par rapport au CA 2024)

Ces dépenses sont principalement constituées par la contribution au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif), à l'adhésion à l'ATD88 (Agence Technique Départementale) et aux redevances admises en non-valeur.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 94 507,61 € (-31,04 % par rapport au CA 2024)

Ces dépenses sont constituées par le reversement de la redevance de performance à l'agence de l'eau (en remplacement de la redevance de modernisation) et au nombre de m3 consommés.

A noter que le montant de la nouvelle redevance de performance (instaurée en 2025) est moins élevé que celui de l'ancienne redevance de modernisation.

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 51 020,47 € (-6,38 % par rapport au CA 2024)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 2 543.43 € (-45,43 % par rapport au CA 2024)

Ces dépenses sont constituées par des annulations de titres sur exercices.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 0€

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

TOTAL DEPENSES REELLES 2025 : 874 816,58 €

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 735 831,27 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 0 €

Chapitre 22 Dépenses imprévues pour un montant de 0 €

Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement 2025 de 1 610 647,85 euros (= 874 816,58 € + 735 831,27 €)
--

LES RECETTES

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
70 Produit des services du domaine	1 049 623,94 €	980 863,74 €	1 191 796,49 €	1 202 469,00 €	1 144 347,41 €
74 Dotations et participations	263 108,73 €	278 511,94 €	317 265,71 €	173 385,00 €	182 905,12 €
75 Autres produits gestion courante	5 735,36 €	5 526,80 €	3 154,63 €	4 000,00 €	4 777,24 €
77 Produits exceptionnels	29 879,25 €	41 010,12 €	12 256,85 €	11 000,00 €	26 673,28 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	10 429,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
O13 Atténuation de charges	16 393,37 €	18 180,30 €	2 194,00 €	5 000,00 €	2 370,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 375 169,65 €	1 324 092,90 €	1 526 667,68 €	1 397 354,00 €	1 361 073,05 €
O42 Opérations d'ordres	273 155,93 €	273 236,00 €	313 475,15 €	316 651,00 €	316 650,59 €
Excédent : 002	1 364 465,29 €	1 304 145,60 €	1 246 739,67 €	1 379 362,55 €	1 379 362,55 €
TOTAL GENERAL	3 012 790,87 €	2 901 394,61 €	3 086 882,50 €	3 093 367,55 €	3 057 086,19 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 144 347,41 € (-3,98 % par rapport au CA 2024)

Ces recettes sont constituées par les redevances 940 778,16 € (réalisé 2024 : 986 826,32 € / réalisé 2023 : 806 022 €), de la contribution des communes pour la gestion des réseaux unitaires 169 526,73 € HT (189 546 € en 2024) et des produits de dépotage, contrôles de conformité et remboursement de la TICFE (34 042,52 € contre 15 424,25 € en 2024).

La fin de la redevance de modernisation explique en grande partie la baisse des recettes (- 100 006 €). La revalorisation des tarifs de dépotage, de la redevance d'assainissement collectif et la récupération de la TICFE sur l'électricité permettent d'atténuer en partie cette baisse.

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 182 905,12 € (-42,35 % par rapport au CA 2024)

Ces recettes sont constituées par les participations de l'entreprise Elivia et de l'hôpital Ravenel 182 905,12 € (réalisé 2024 : 317 265,71 €). Cette baisse s'explique par la diminution des coûts de l'énergie, la mise en place d'actions de sobriété (centrale photovoltaïque) et la baisse des volumes générés par ELIVIA.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 4 777,24 €

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 26 673,28 €

Ces recettes sont principalement constituées par la taxe pour immeuble raccordable et/ou taxe majorée d'assainissement 22 787,00 € (réalisé 2024 : 11 777,40 € / réalisé 2023 : 11 131,35 €) et les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 0 €

Ces dépenses sont constituées par la reprise des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 2 370 €

Ces recettes sont constituées par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

TOTAL RECETTES REELLES 2025 : 1 361 073,05 €

Soit un excédent des opérations réelles de 486 256,47 euros (recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 316 650,59 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en dépense d'investissement au chapitre 040.

TOTAL RECETTES D'ORDRE 2025 : 316 650,59 €

Soit un déficit des opérations d'ordres de 419 180,68 euros

(= 735 831,27€ de dépenses d'ordres – 316 650,59 € de recettes d'ordres)

RESULTAT COMPTABLE 2025 de FONCTIONNEMENT : 67 075,79 €

(=486 256,47 € d'excédent des opérations réelles – 419 180,68 € de déficit des opérations d'ordres)

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement n-1 de 1 379 362,55 €

**Soit un TOTAL des recettes de Fonctionnement 2025 de
3 057 086,19 euros**

(=1 361 073,05 € + 316 650,59 € + 1 379 362,55 €)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

RESULTAT DE CLOTURE 2025 de 1 446 438,34 euros

=

Excédent de fonctionnement reporté 2024 (Chapitre 002) de 1 379 362,55 €

+

Résultat comptable 2025 de 67 075,79 €

2. Niveau d'épargne du BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
Epargne de gestion	571 930,45 €	513 068,79 €	458 238,78 €	445 628,78 €	652 171,94 €	452 890,00 €	537 276,94 €
Epargne brute	504 398,08 €	448 733,60 €	397 084,52 €	387 751,73 €	597 671,70 €	400 890,00 €	486 257,47 €
Epargne nette	357 255,04 €	320 280,49 €	265 464,12 €	252 868,28 €	459 426,11 €	258 890,00 €	344 539,48 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

	BP 2025	REALISE	ENGAGE	TOTAL R+E
16 Emprunts	142 000 €	141 710,13 €	0,00 €	141 710,13 €
O20 dépenses imprévues	30 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	1 503 708,45 €	818 993,37 €	468 017,78 €	1 287 011,15 €
Travaux Divers	1 231 817,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45 OPFI - OELLEVILLE	252 325,00 €	157 952,30 €	37 882,00 €	195 834,30 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 160 351,00 €	1 118 655,80 €	505 899,78 €	1 624 555,58 €
O40 Subvention d'équipement	316 651,00 €	316 650,59 €	0,00 €	316 650,59 €
041- OP PATRIMONIALES	150 000,00 €	21 290,61 €	0,00 €	21 290,61 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	466 651,00 €	337 941,20 €	0,00 €	337 941,20 €
TOTAL GENERAL	3 627 002,00 €	1 456 597,00 €	505 899,78 €	1 962 496,78 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 141 710,13 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'assainissement collectif d'un montant de 1 287 011,15 € (dont 468 017,78 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 487 860,41 € pour la réalisation du parc photovoltaïque au sol ;
- 27 966,67 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;
- 35 908,00 € pour le remplacement des automates qui gèrent les pompes de relevage (SOFREL) ;
- 25 961,00 € pour le changement du poste DIP à Ville-sur-Illon ;
- 210 491,15 € pour les zonages d'assainissement ;
- 308 365,00 € pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 29 076,56 € d'équipements et matériels divers ;
- 41 513,50 € pour la station d'Oëlleville (fin du programme) ;
- 57 341,52 € de réseaux à Dompaire ;
- 36 646,67 € de réseau pour le quai Lebreuil à Mirecourt (PAPI Madon) ;

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers (travaux de mise en conformité domaine privé) de 195 834,30 €

Ces dépenses concernent les travaux de raccordement des redevables de Oëlleville (opération qui s'équilibre en recettes d'investissement).

TOTAL DES DEPENSES REELLES 2025 : 1 624 555,58 euros

Chapitre 040 Subventions pour un montant de 316 650,59 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 21 290,61 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

TOTAL DEPENSES D'ORDRE 2025 : 337 941,20 €

Soit un TOTAL des dépenses d'Investissement 2025 de
--

1 962 496,78 €

(= 1 624 555,58 € + 337 941,20 €)
--

LES RECETTES

	BP 2025	REALISE	ENGAGE	TOTAL R+E
1068 – Exédent de fonctionnement capitalisé	58 198,57 €	58 198,57 €	0,00 €	58 198,57 €
13-Subventions investissement	923 912,69 €	262 833,99 €	783 689,87 €	1 046 523,86 €
45 OPFI	280 725,00 €	90 271,43 €	54 545,46 €	144 816,89 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 262 836,26 €	411 303,99 €	838 235,33 €	1 249 539,32 €
O40 - 28 Amortissement des biens	750 057,00 €	735 831,27 €	0,00 €	735 831,27 €
O41- OP PATRIMONIALES	150 000,00 €	21 290,61 €	0,00 €	21 290,61 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	900 057,00 €	757 121,88 €	0,00 €	757 121,88 €
001 Excédent d'investissement	139 262,19 €	139 262,19 €	0,00 €	139 262,19 €
O21 Virement section Fonc.	1 324 846,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	3 627 002,00 €	1 307 688,06 €	838 235,33 €	2 145 923,39 €

Chapitre 13 Subvention d'investissement d'un montant de 1 046 523,86€ (dont 783 689,87 € de restes à réaliser)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 6 258,36 € de participation d'Elivia aux investissements n-I ;
- 39 700 € de subventions Climaxion pour la centrale photovoltaïque ;
- 4 200 € de prime CEE pour le véhicule électrique ;
- 112 509 € de subventions de l'agence de l'eau pour la réalisation des zonages d'assainissement ;
- 363 525 € de subvention de l'agence de l'eau pour le schéma directeur ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 3 780 € d'aide de l'agence de l'eau pour l'étude tarifaire de l'assainissement ;
- 373 083,69 € de subvention de l'agence de l'eau pour la fin des travaux d'assainissement collectif de Oëlleville ;
- 143 467,81 € de subvention pour les travaux d'assainissement dans le cadre du PAPI Madon (Région, Fonds Barnier ; Fonds verts, EPTB) ;

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers de 144 816,89 €

Ces recettes sont constituées par les participations des redevables d'Oëlleville et de Mazirot.

TOTAL RECETTES REELLES 2025 : 1 249 539,32 euros

Chapitre 040 Amortissements d'un montant de 735 831,27 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 21 290,61 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 757 121,88 €
--

Chapitre 001 Excédent d'investissement N-I d'un montant de 139 262,19 €

Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement d'un montant de 0 €

Soit un TOTAL des recettes d'investissement 2025 de 2 145 923,39 €uros

=

Recettes réelles de 1 249 539,32 euros

+

Opérations d'ordres de 757 121, 88 euros

+

Excédent d'investissement N-I de 139 262,19 euros

Soit un résultat cumulé 2025 de la section d'investissement de 183 426,61 euros
--

=

Recettes totales de 2 145 923,39 euros

-

Dépenses totales de 1 962 496,78 euros

Soit un résultat cumulé 2025 de 1 446 438,34 euros (à reporter au BP 2026)

=

RESULTAT DE CLOTURE de fonctionnement 2024 de 1 379 362,55 euros

+

Résultat comptable 2025 de 67 075,79 euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

4. La dette du BUDGET ASSAINISSEMENT

EMPRUNT	MONTANT DU PRÊT	DUREE	DATE DEPART	DATE DE FIN	TAUX FIXE	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
STATION ET ASSAINISSEMENT JUVAINCOURT	225 000,00 €	20 ANS	31/01/2015	31/10/2034	3,6	11 212,45 €	4 617, 83 €	121 233,95
STATION ET ASSAINISSEMENT PUZIEUX	276 184,00 €	12 ANS	31/03/2016	31/12/2027	1,32	24 076,83 €	847,29 €	49 116,12 €
TRX ASST SUR 6 COMMUNES ex-CCSD	1 549 000,00 €	25 ANS	31/10/2013	31/07/2038	3,68	58 265,66 €	36 832,54 €	964 301,18 €
TRX ASSAINISSEMENT programme 2017 (Bettegney St Brice, Bouxières, Regney)	1 000 000,00 €	20 ANS	01/04/2018	31/12/2037	1,38	48 155,18 €	9 147,46 €	632 710,04 €
TOTAL GENERAL						141 710,12 €	51 445,12 €	1 767 361,29 €

Capital restant dû au 31/12/2025 : 1 716 316,29 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 3,52 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire au budget annexe pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'il y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Redevances d'assainissement collectif pour l'année 2025

- 1,77 €HT/m³ (1,78 €HT/m³ en 2024) d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 3,50 €HT de part fixe pour les communes de Ambacourt, Domvallier, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Mazirot, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt et des redevables de l'Aéropôle Sud Lorraine (communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt) ;
- 2,21 €HT/m³ (2,27 €HT/m³ en 2024) d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 3,50 €HT de part fixe pour les communes de Dompaire, Madame et Lamerey (Lamerey), Velotte et Tagnécourt (Velotte), Circourt, Madegney, Ville sur Illon, Regney, Bouxières aux Bois et Bettegney Saint Brice (communes issues de l'ex-communauté de communes du Secteur de Dompaire), Oëlleville ;
- 1,34 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 35 euros de part fixe, pour la commune de Rancourt ;

6. Participations financières à la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2025

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS E.P. EN FONCTION DES LINEAIRES DES RESEAUX UNITAIRES					
Exercice :					2025 HT
Communes	Réseau total en m				Participation eaux pluviales proposées
	Séparatif	Unitaire	Total	Clé de répartition	
MATTAINCOURT	7297,25	770,59	8067,84	0,023	4 200,12 €
MIRECOURT	11558,79	23517,78	35076,57	0,687	128 184,15 €
POUSSAY	8549,64	2914,88	11464,52	0,085	15 887,61 €
RAMECOURT	3422,82	222,71	3645,53	0,007	1 213,89 €
AMBACOURT	2429,70	867,82	3297,52	0,025	4 730,07 €
PUZIEUX	512,67	1065,61	1578,28	0,031	5 808,13 €
JUVAINCOURT	727,97	768,79	1496,76	0,022	4 190,31 €
DOMPAIRE	9150,34	932,70	10083,04	0,027	5 083,70 €
MADONNE ET LAMEREY	3536,43	1089,06	4625,49	0,032	5 935,94 €
MADEGNEY	1398,59	651,60	2050,19	0,019	3 551,56 €
VILLE SUR ILLON	5737,90	777,37	6515,27	0,023	4 237,07 €
REGNEY	848,82	99,65	948,47	0,003	543,14 €
BOUXIERES AUX BOIS	2320,05	532,82	2852,87	0,016	2 904,15 €
TOTAL :	57490,97	34211,38	91702,35	1,00	186 469,84 €

Pour mémoire : 189 545,94 € en 2024